

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE McMASTERVILLE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de McMasterville tenue au Centre Communautaire Intégré de McMasterville, le lundi 11 décembre 2023 à 19 heures, à laquelle sont présents monsieur le maire Martin Dulac, mesdames les conseillères Magalie Taillon et Tanya Czinkan ainsi que messieurs les conseillers Robert Pelletier, Frédéric Lavoie et François Jean.

Monsieur Jean-Guy Lévesque conseiller, est absent de la présente séance.

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de monsieur le maire Martin Dulac.

Monsieur Sébastien Gagnon, directeur général, Me Marie-Josée Bédard, directrice des Services juridiques et greffière ainsi que madame France Desautels, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière sont également présents.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-385**

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

---

CONSIDÉRANT QU'un avis de convocation pour cette séance extraordinaire a dûment été donné, aux membres du conseil municipal, y compris les membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance ainsi que la réception d'accusé réception à cet effet pour attester de la connaissance de ladite séance extraordinaire, tel que requis par les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*;

La séance extraordinaire et ce qui en découle, est déclarée ouverte à 19 h;

Il est,

PROPOSÉ par madame Magalie Taillon

APPUYÉ par madame Tanya Czinkan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

**ORDRE DU JOUR**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté :

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

1.1 Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

1.2 Première période de questions

**2. COMMUNICATIONS ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ**

**3. ADMINISTRATION**

**4. TRÉSORERIE ET FINANCES**

4.1 Adoption des prévisions budgétaires 2024

4.2 Adoption – Programme triennal des immobilisations  
2024-2025-2026

**5. AVIS DE MOTION**

6. **RÈGLEMENTS**
7. **GESTION DU TERRITOIRE**
8. **RESSOURCES HUMAINES**
9. **SERVICES TECHNIQUES ET DES ESPACES PUBLICS**
10. **SERVICES RÉCRÉATIFS ET CULTURELS**
11. **AFFAIRES COURANTES**
  - 11.1 Période de questions
  - 11.2 Levée de la séance

« ADOPTÉE »

#### **Première période de questions**

---

La Ville a invité ses citoyens à acheminer leurs questions portant sur le budget 2024 ou le programme triennal 2024-2025-2026 par le biais de son site Internet et le président de l'assemblée invite les personnes présentes à poser leurs questions uniquement sur ces deux points.

Aucune question n'est posée.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-386**

Adoption des prévisions budgétaires 2024

---

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit adopter un budget pour l'exercice financier 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le budget pour l'année 2024, prévoyant des dépenses au montant de 11 183 999 \$ et des revenus pour un montant équivalent, portant le numéro STF-2023-59, soit adopté tel que présenté comme si au long récépissé;

QUE le document explicatif du budget 2024 soit distribué dans un journal à toutes les adresses civiques sur le territoire de la Ville.

« ADOPTÉE »

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-387**

Adoption – Programme triennal des immobilisations 2024-2025-2026

---

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le programme triennal d'immobilisations pour les années 2024-2025-2026 totalisant une somme de 16 711 000 \$ portant le numéro STF-2023-60 soit adopté tel que présenté comme si au long récépissé;

QUE le programme triennal d'immobilisations ou le document explicatif soit distribué dans un journal à toutes les adresses civiques sur le territoire de la Ville.

« ADOPTÉE »

**Période de questions**

---

Le président de la séance a invité les citoyens à poser leur question.

Aucune question n'est posée.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-388**

Levée de la séance

---

L'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Tanya Czinkan

APPUYÉ par madame Magalie Taillon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE la séance soit levée à 19 h 49.

« ADOPTÉE »

Le maire,

La directrice des Services juridiques  
et greffière,

Martin Dulac

Me Marie-Josée Bédard

---